



Arrêté n°671/2025/DAJI

### LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

VU le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-2, L. 719-7 et R. 719-79 ;

VU les statuts de l'Université de Limoges ;

VU la délibération du conseil d'administration du 6 janvier 2025 portant élection de Monsieur Vincent JOLIVET à la présidence de l'Université de Limoges ;

Vu l'arrêté n°1029 du 3 janvier 2013 portant nomination de Mme Claire CORBEL à la direction du pôle recherche.

### ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Délégation de signature est donnée à **Mme. Claire CORBEL**, directrice du Pôle recherche, à l'effet de signer au nom de **M. Vincent JOLIVET**, président de l'Université de Limoges, les actes définis aux articles ci-après, notamment pour les affaires concernant le service financier de la recherche.

Le Pôle recherche regroupe les services opérationnels suivants :

PÔLE RECHERCHE
INSTITUT OmegaHealth
CRIBL - UMR CNRS 7276, Inserm 1262
P&T - UMR Inserm-CHU 1248
RESINFIT - UMR Inserm-CHU 1092
HAVAE - UR 20217
NEURIT – UR 20218
EpiMaCT - UMR Inserm-CHU 1094, U270 IRD, USC 1501 INRAE
LABCiS - UR 22722
CAPTuR – UMR Inserm-CHU 1308
VieSanté – UR 24134
INSTITUT GIO
OMIJ – UR 14476
LAPE – UR 13335
CREOP – UR 15561
INSTITUT IMPEO
IRCER - UMR CNRS 7315
GC2D - UR 14477

E2Lim - UR 24133

**INSTITUT SHS**

CeReS – UR 14922  
CRIHAM – UR 15507  
GEOLAB – UMR CNRS 6042  
EHIC – UR 13334  
FrED – UR 20199  
GRESKO – UR 15075

**INSTITUT XLIM**

**PLATEFORMES ET SERVICES COMMUNS**

BISCEm – UAR 2015 CNRS, US42 Inserm-CHU  
CARMALIM  
PLATINOM

**ARTICLE 1 - ACTES FINANCIERS**

- actes relatifs à l'engagement juridique tels que devis, propositions commerciales, contrats ou bons de commandes d'un montant maximal de vingt mille euros hors taxes (20 000, 00 € HT) et dont l'exécution n'excède pas l'exercice budgétaire en cours ;
- attestations de la réalité de l'exécution du service ou de la livraison et de sa conformité à la commande ;
- certifications du service fait, valant ordonnancement sans limitation de montant ;
- bordereau de paiement ;
- demandes de virement inter Centres de Responsabilités Budgétaires d'autorisations d'engagements ;
- actes de liquidation ;
- actes d'ordonnancement ;
- factures et actes d'ordonnancement des recettes.

**ARTICLE 2 - GESTION DU PERSONNEL**

(avec ou sans incidence financière)

- ordres de missions avec ou sans frais, en France ou à l'étranger « DADE signée au préalable par le Président » ;
- autorisations d'utilisation des véhicules personnels ;
- congés et autorisations d'absences ;
- attestation et certification du service fait valant ordonnancement sans limitation de montant.

**Sont exclus de la présente délégation les arrêtés de nomination et les contrats d'engagements (contrats de travail).**

### **ARTICLE 3 - EMPÊCHEMENT OU ABSENCE**

En cas d'empêchement ou d'absence de **Mme Claire CORBEL, Mme Patricia GIZECKI**, responsable du service financier de la recherche, est autorisée à signer au nom du Président de l'Université les actes précisés :

- à l'article 1 (Actes financiers) au titre du service financier de la recherche d'un montant maximal de dix mille euros hors taxes (10 000, 00 € HT) ;
- à l'article 2 (Gestion du personnel) au titre du service financier de la recherche.

### **ARTICLE 4 - SUBDÉLÉGATION**

Toute subdélégation de signature est prohibée.

### **ARTICLE 5 - VALIDITÉ**

Le présent arrêté entre en vigueur à compter :

- de sa publication par voie d'affichage dans les locaux et de publication sur le site internet de l'Université de Limoges ;
- de sa transmission à l'Autorité rectoriale.

Il prend fin au plus tard à la cessation des fonctions du délégué.

Il abroge et remplace tout autre arrêté consenti au même délégué.

### **ARTICLE 6 - EXÉCUTION**

La Direction générale des services et l'Agent comptable de l'Université de Limoges sont chargés de son exécution.

#### **Spécimens de signature :**

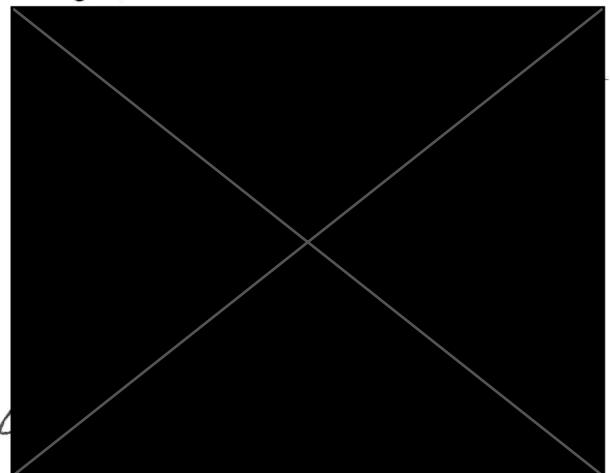
**Mme Claire CORBEL :**



**Mme Patricia GIZECKI :**



Fait à Limoges, le ..... 15 JAN. 2025



Publié le : 15 JAN. 2025

Transmis à l'Autorité rectorale le : 15 JAN. 2025

Copies délivrées :

- Intéressé(e)(s) ;
- Direction Générale des Services ;
- Directeur des Achats et des finances ;
- Agent comptable.